

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 303 Raisonnement éthique et argumentation			
Code	PAIR3B03	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Gilly</u> Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be) Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be)</p> <p><u>HELHa Jolimont</u> Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be) Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) Aurélie MAENE (aurelie.maene@helha.be)</p> <p><u>HELHa Tournai - Salines</u> Marie DUHAUT (marie.duhaut@helha.be) Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Amandine COISNE (amandine.coisne@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
 - C 2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Acquis d'apprentissage visés

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue légal, argumenter des propositions de solutions.

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue éthique, proposée par les étudiants ou au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle

- Argumenter des propositions de solutions sur base de l'analyse des valeurs, du contexte, des conséquences et des résistances
- Choisir une solution
- Convertir la solution en actions

- Prévoir l'évaluation des actions envisagées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de droit	12 h / 1 C
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique	12 h / 2 C
PAIR3B03C	AIP Raisonement éthique et argumentation	6 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de droit	10
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique	20
PAIR3B03C	AIP Raisonement éthique et argumentation	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le principe de la moyenne géométrique pondérée est appliqué pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement. Les modalités d'évaluation spécifiques sont reprises dans la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL
 Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation sociale et sanitaire : questions spéciales de droit			
Code	5_PAIR3B03A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) Aurélie MAENE (aurelie.maene@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 303. Raisonnement éthique et argumentation

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'UE 303 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

4.C.2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

4.C.2.2. Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Acquis d'apprentissage de l'UE 303

- Analyser les pratiques infirmières dans des situations professionnelles

Acquis d'apprentissage de l'activité

- Au départ de situations en lien avec le contrat de travail, argumenter d'un point de vue juridique la solution à apporter.
- Au départ de situations en lien avec les dispositions professionnelles, argumenter d'un point de vue réglementaire la solution à apporter.

Objectifs

- Argumenter l'impact des différentes législations sur sa pratique professionnelle
- Analyser les fonctions du département infirmier de l'hôpital et des titres requis pour y accéder
- Argumenter les modalités de délégation aux autres étudiants, aux aides soignantes, ...
- Expliquer les instances de la concertation sociale au niveau de l'hôpital
- Analyser de manière critique des situations problèmes en lien avec le droit individuel
- Identifier les acteurs de la prévention des risques psychosociaux

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. La structuration du département infirmier
 L'infirmier en chef - L'infirmier chef de service - Le directeur du département infirmier
2. La délégation
 Les problèmes - Les avantages - Le contrat de délégation - La délégation aux aides soignantes
3. Quelques dispositions du droit du travail

Le droit collectif - Le droit individuel - Le bien-être au travail

4. L'entrée dans la vie active - L'IFIC

Le curriculum vitae - L'entretien

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif

Analyse réflexive des étudiants, échanges de cas vécus, jurisprudence, ...

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

cf. connectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

cf. connectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

Le principe de la moyenne géométrique est appliqué pour le calcul de la moyenne de l'UE.

Les modalités d'évaluation spécifiques se trouvent dans le document « modalités d'évaluation – annexe aux fiches ECTS » disponible sur les valves ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette activité d'apprentissage intervient pour 10 points sur 30 dans la note globale de l'unité.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éthique et bioéthique			
Code	5_PAIR3B03B	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours visera à familiariser l'étudiant avec des concepts éthiques spécifiques à certains sujets d'éthique biomédicale.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence C 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
C 2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Les procréations médicalement assistées
2. Le dépistage génétique
3. Sujets proposés par les étudiants

Démarches d'apprentissage

Cours participatif
PPT
Reportages et vidéos

Dispositifs d'aide à la réussite

Analyse de situations rencontrées par les étudiants

Sources et références

Ethica Clinica

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral de groupe avec remise d'un écrit

Le principe de la moyenne géométrique est appliqué pour le calcul de la moyenne de l'UE.

Les modalités d'évaluation spécifiques se trouvent dans le document « modalités d'évaluation – annexe aux fiches ECTS » disponible sur le valve ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

La note de cette activité d'apprentissage intervient pour 20 points sur 30 dans la note globale de l'unité.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Raisonement éthique et argumentation			
Code	5_PAIR3B03C	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les AIP d'éthique viseront à familiariser l'étudiant avec une démarche réflexive en éthique et à se confronter à la réalité de professionnels de terrain.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 2 : Prendre en compte les dimensions éthiques, légales et réglementaires

3.C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière.

3.C2.2. Proposer, d'un point de vue individuel et/ou collectif, des options de réponses face à une problématique éthique rencontrée.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Démarche réflexive de Yann Vacher

Les associations de patients

La mort : approche éthique multidisciplinaire

Démarches d'apprentissage

Travail de groupe

Invités extérieurs

Dispositifs d'aide à la réussite

PPT

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).